



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 4 juillet 2014

Le quatre juillet deux mil quatorze à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes BAZIARD, BERT, ETCHART, LOQUET, PALIS, et POLHER et ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS-DUCQ, HILLOOU, LACOSTE-PÉDELABORDE, LETARGUA, MARGNAC et SALEFRANQUE.

Secrétaire de séance élue : Mme LOQUET.

04-07-2014-06

OBJET : CLASSEMENT DE PARCELLES EN DOMAINE PUBLIC.

Suite à la délibération du 30 mai dernier décidant de classer la voie « impasse la clé des champs » en domaine public, d'autres parcelles ont été identifiées qui appartiennent à la commune et constituent partiellement l'emprise de la voirie.

Il s'agit des parcelles cadastrées : 248 CD 149, 150 et 40 situées sur l'emprise de la voie communale n°2 dite chemin du bois.

Le conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.
Le Maire,

Jacques CLAVE